



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier sera saisi, lors de la séance ordinaire du **12 juillet 2021, à 19 h**, au sous-sol de l'église Sacré-Cœur, située au 38, avenue Parent, à Port-Cartier (Québec), de la nature et de l'effet des dérogations mineures concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

101, rue des Rochelois — Lot 6 396 369 du cadastre du Québec (zone 63M)

N° 2021-00004 — Le but de cette demande est de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment principal à 2,15 mètres de la marge de recul latérale minimale plutôt que 4 mètres, tel que prévu par la grille des spécifications de la zone 63M.

37, Place McCormick — Lot 4 692 564 du cadastre du Québec (zone 24 H)

N° 2021-00005 — Le but de cette demande est de régulariser la marge de recul avant à 5,60 mètres au lieu de 6 mètres tel que prévu par la grille des spécifications de la zone 24 H.

63, rue des Pins — Lot 4 692 279 du cadastre du Québec (zone 23 H)

N° 2021-00006 — Le but de cette demande est de régulariser la marge de recul avant à 3,80 mètres au lieu de 6 mètres tel que prévu par la grille des spécifications de la zone 23H.

63, rue des Pins — Lot 4 692 279 du cadastre du Québec (zone 23 H)

N° 2021-00007 — Le but de cette demande est de couvrir d'un toit la galerie avant et latérale. La galerie avant, localisée à 2,03 mètres des lignes avant du terrain, ne respecte pas la réglementation en vigueur des 3,00 mètres tel que prévu par la grille des spécifications de la zone 23H.

76, rue de la Rivière — Lot 4 693 147 du cadastre du Québec (zone 15H)

N° 2021-00008 — Le but de cette demande est de régulariser l'implantation du garage isolé construit à 0,30 mètre au lieu de 0,60 mètre tel que prévu par la grille des spécifications de la zone 15H.

1857, route Jacques-Cartier — Lot 4 394 783 du cadastre du Québec (zone 206H)

N° 2021-00009 — Le but de cette demande est d'autoriser l'agrandissement du cabanon actuel, à une superficie de 144 pieds carrés alors que la réglementation en vigueur autorise une superficie maximale de 80 pieds carrés .

1803, rue des Chalets — Lot 4 394 805 du cadastre du Québec (zone 205H)

N° 2021-00010 – Le but de cette demande est d'autoriser l'implantation d'une serre de 12 pieds par 24 pieds et d'une superficie de 26,75 mètres carrés en cour avant, alors que la réglementation en vigueur autorise une serre d'une superficie maximale de 22,50 mètres carrés en cour latérale ou arrière.

Ces demandes ont été soumises au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogations mineures, celles-ci, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de cette séance ou en communiquant à l'adresse courriel mairie@villeport-cartier.com ou par téléphone au 418-766-6633 d'ici le lundi 12 juillet 2021 à 16 h. En raison de la situation de la COVID-19, les personnes se présentant à cette séance devront respecter les mesures de sécurité mises en place, notamment le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 25^e jour du mois de juin 2021.

NDC/lal

La greffière,



M^e Natacha D.-Carrier